



Pôle Solidarité  
Service Etudes Schémas Programmation  
des Equipements

Colmar, le

## ARRÊTÉ

N° 2004-00459 PSOL du 10 SEP. 2004

**Portant autorisation d'habilitation à l'aide sociale**  
de la Maison de Retraite du Centre Hospitalier  
Saint-Jacques de THANN

- --
- VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale ;
  - VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
  - VU le décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation et d'extension d'établissements sociaux et médico-sociaux ;

**SUR PROPOSITION** du Directeur Général des Services du Département

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La Maison de Retraite du Centre Hospitalier Saint-Jacques de THANN est autorisée à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la totalité des lits, soit 38 lits

16 SEP 2004

**Article 2 :**

Conformément aux dispositions de l'article 25, alinéa 4 de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'autorisation précitée est accordée pour une durée de quinze ans à compter de la notification de la décision.

Son renouvellement total ou partiel est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée au deuxième alinéa de l'article L 312-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur Général Adjoint chargé du Pôle Solidarité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Saint-Jacques de THANN et inséré dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat le <b>16 SEP 2004</b>
	Publication - Notification le <b>20 SEP 2004</b>



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Pour le Président, par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
chargé du Pôle Solidarité

**Philippe JAMET**

LE PRESIDENT

**Charles BUTTNER**

Pour copie conforme  
COLMAR, le **20 SEP 2004**  
Pour le Président, par délégation  
Le Directeur  
Pour le Directeur  
Le Chef de Service

**Sophie DINTINGER**